



# 35<sup>ème</sup> FOIRE AGRICOLE 2021

## Formulaire d'inscription

### Informations sur l'événement

Nom de l'événement 35<sup>ème</sup> Foire Agricole de Polynésie française

Date DU 30 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2021

Lieu PLATEAU DE OUTUMAORO – PUNAAUIA - TAHITI

### Coordonnées de l'organisateur

Référents Heipua FIRUU MAITERE et Tuterai TEAMO

Téléphone 40 50 26 90

Adresse e-mail [evenements@capl.pf](mailto:evenements@capl.pf)

### L'exposant

Raison sociale \_\_\_\_\_

N°TAHITI \_\_\_\_\_

N°RC \_\_\_\_\_

N°CAPL \_\_\_\_\_

Nom - Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ile \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Téléphone 2 \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

Activité \_\_\_\_\_

**OUVERTURE DES PRE-INSCRIPTIONS JUSQU'AU 15 AOUT 2021**



# 35<sup>ème</sup> FOIRE AGRICOLE 2021

## Formulaire d'inscription

Quels produits ou prestations proposez-vous ?

---

---

---

---

---

Proposez-vous des dégustations ?

---

---

---

Proposez-vous des échantillons ?

---

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

La chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire recherche des exposants, des professionnels et commerces, qui valorisent et font la promotion des produits du Fenua.

Tous les exposants devront proposer des produits 100% local, à l'exception des restaurants et des commerces fournisseurs des produits à intérêts pour le monde agricole.

La demande d'inscription dûment remplie est transmise par tous moyens au secrétariat de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire à l'adresse suivante : Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome – B.P. 5383, Pirae -TAHITI– Polynésie française, Tél : (689) 40 50 26 90 Fax. : (689) 40 43 87 54

Ou par courriel à l'adresse : [evenements@capl.pf](mailto:evenements@capl.pf)

- **La transmission de la demande ne vaut pas inscription à la foire agricole.**
- **La période d'inscription sera close au 15 août 2021.** Les demandes sont examinées par le comité organisateur de l'évènement **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021.**
- Un avis de somme à payer sera transmis, par la chambre, aux exposants retenus pour participer à l'évènement.
- La participation à la foire agricole ne sera confirmée par l'organisateur uniquement qu'après le paiement du stand par l'exposant.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'évènement disponible au sein de la chambre ou consultable sur notre site internet : [www.capl.pf](http://www.capl.pf). J'en accepte les termes sans exception ni réserve.

Fait à .....le.....

Signature :